

Règlement du jeu-concours « A vos vidéos, prêt, feu, postez ! »

Ce règlement est déposé à l'étude de Maître Frédérique Challaye

Huissier de Justice,
Demeurant 1 place du marché 07110 Largentière.

Société organisatrice

SARL ABC PROD, « abctoutvu.com »
Modène, 07230 LABLACHERE

Modalités de participation

Ce jeu-concours est ouvert aux personnes physiques majeures à l'exclusion des employés de la société organisatrice, des sociétés apparentées, des sous-traitants, des sociétés partenaires ainsi que des membres de leur famille. Seules les participations par voie d'Internet seront validées.

Ce jeu est gratuit et sans obligation d'achat.

Ce jeu-concours sera ouvert du mercredi 4 mars 2009 au jeudi 31 décembre 2009

minuit inclus sur le site Internet <http://www.abctoutvu.com> (date et heure françaises de connexion faisant foi).

Pour participer à ce jeu-concours, le participant doit réaliser une vidéo de savoir-faire, truc ou astuce portant dans le(s) domaine(s) suivant(s) : **cuisine, bricolage, jardinage, art/artisanat/décoration, beauté/santé/bien-être, sport, animaux ou vie pratique**. Le participant doit s'inscrire en ligne sur le dépose-vidéo de abctoutvu.com (<http://www.abctoutvu.com/c-ta-video/>) et doit poster en ligne son fichier vidéo en remplissant de façon précise tous les champs associés au dépôt de la vidéo (titre, titre pour chaque étape, description de la vidéo)

-Un comité éditorial sélectionne les vidéos éligibles en fonction de :

- L'intérêt et l'aspect pédagogique du contenu.
- L'absence de caractère érotique, pornographique, raciste, violent ou incitant à la haine.

-Vous devez être propriétaire des droits de la vidéo envoyée conformément aux Conditions Générales d'Utilisation d'abctoutvu.com

-Vous donnez à ABC PROD un permis non exclusif du contenu.

Les renseignements suivants doivent être communiqués lors de l'envoi de la vidéo :

- Votre prénom et nom
- Le nom de votre ville de résidence
- une adresse mail valide

Il est entendu que la société organisatrice se réserve le droit de validation en amont de la mise en ligne de la vidéo, et, le cas échéant, de toute modification dans le montage de cette vidéo. ABC PROD s'engage néanmoins à conserver l'esprit et l'essence de la vidéo envoyée, mais ne pourra pas être tenu responsable, pour des raisons de ligne éditoriale et de durée maximale des vidéos, des coupures réalisées.

Pendant les périodes d'inscription, les vidéos accompagnées du prénom du participant ainsi que sa ville de résidence, sont modérées à posteriori au fur et à mesure de leur réception sur le site abctoutvu.com, sous réserve de

validation par l'organisateur du jeu-concours.

Les participants acceptent que leur vidéo, leur prénom, ainsi que le nom de leur ville de résidence soient communiqués sur le site abctoutvu.com.

Ces informations pourront être communiquées lors de la publication de la liste des participants au jeu-concours et sur tous les supports de communication relatifs à ce jeu-concours.

Ne seront pas considérées comme valables :

- Les participations effectuées après les dates et heures limites de participation
- Les vidéos de mauvaise qualité ou ne correspondant pas aux modalités imposées

- L'absence de coordonnées

- Des coordonnées incomplètes ou erronées.

- Les vidéos ne relevant pas de l'entière propriété du participant.

Les organisateurs se réservent le droit de ne pas publier ni sélectionner pour le Jeu concours tout texte et toute vidéo qu'ils estimeraient choquant(e), quel qu'en soit le motif.

Dotation

Les auteurs de la ou des vidéo(s) visualisées dans leur intégralité plus de 5 000 fois remporteront l'une des dotations suivantes :

- Un lot ou chèque cadeau offert par nos partenaires d'une valeur minimale de 15 euros TTC attribué en fonction des stocks de lots proposés par les partenaires du site. **ou**

- Un chèque cadeau MaxiChèque d'une valeur de 15 euros valables chez les plus grands sites marchands du web (voir <http://www.maxicheque.com/site-marchand/>). Ces chèques sont valables sans montant minimum d'achat et sont fractionnables en plusieurs achats.

Les lots offerts ne pourront pas être échangés à la demande des gagnants contre des espèces ou d'autres lots.

Planning et détermination des gagnants

Toute participation à ce jeu-concours implique l'acceptation pure, simple et sans réserve du présent règlement, aux conditions générales d'utilisation du site, la renonciation à tout recours concernant les conditions d'organisation et le déroulement du jeu-concours, ses résultats et l'attribution des prix.

Les organisateurs se réservent le droit de faire toutes les vérifications utiles en ce qui concerne l'identité et l'adresse des participants. Toute indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination de la participation.

Pour être comptabilisé, le visionnage de la vidéo doit se faire dans son intégralité. Une vérification systématique sera menée par la société organisatrice afin d'éviter tous clics intempestifs sur une même vidéo, réalisés au bout de quelques secondes de lecture, et provenant d'une même adresse IP, qui entraînerait la mise hors-jeu de la vidéo.

Loi Informatique et Libertés

Les informations recueillies lors de ce jeu-concours peuvent être utilisées par les sociétés organisatrices, qui peuvent être amenées à les transmettre à des partenaires commerciaux ou à des tiers, sauf avis contraire manifesté pendant ou après la participation.

Conformément à l'article 27 de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données peut être exercé à tout moment par écrit auprès de : ABC PROD, Concours vidéo Modène 07230 Lablachère.

Manifestations publi-promotionnelles

Les gagnants autorisent par avance les sociétés organisatrices de ce jeu-concours, ainsi que leurs partenaires à utiliser leur nom, prénom et code postal d'adresse à des fins publicitaires liées à l'opération et ce sur tout support, sans que cette utilisation puisse conférer un droit, une rémunération ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leur prix.

Réclamations

Toute réclamation devra se faire par écrit à :

ABC PROD, Concours vidéo, Modène 07230 Lablachère, en indiquant le nom du jeu-concours, les nom, prénom, adresse complète et adresse mail du joueur ; et cela dans un délai de deux mois après la clôture du jeu-concours.

Aucune réclamation ne sera acceptée passé ce délai.

Toute difficulté pratique d'utilisation et/ou d'interprétation du présent règlement sera tranché souverainement par les organisateurs.

Tout litige né à l'occasion du présent jeu sera soumis aux tribunaux compétents.

Responsabilités

La société organisatrice est responsable de la remise des lots aux gagnants.

Les lots ne pourront plus être réclamés après un délai de quatre mois suivant la clôture du jeu-concours.

La société organisatrice ne pourra en aucun cas être tenue responsable du dysfonctionnement du réseau Internet, du bon envoi et de la bonne réception des mails, de la mauvaise diffusion du jeu-concours, de sa suspension ou de son annulation et des conséquences ou incidents survenant des suites du jeu.

ABC PROD ne pourra en aucun cas être tenu responsable de tout incident qui pourrait survenir lors de la jouissance du lot ou de tout incident qui pourrait affecter les lots.

Ce jeu est soumis à la réglementation de la loi française.

Remboursement

Les participants par Internet (à l'exclusion des connexions par câble, ADSL ou tout autre accès haut débit à Internet) ayant joué depuis le territoire français (métropole et Départements d'Outre-Mer) pourront, s'ils le souhaitent, se faire rembourser la somme qu'ils auront dépensé pour jouer (forfaitairement 0,55 euro), ainsi que le timbre de leur demande de remboursement sur demande conjointe (timbre tarif vitesse lente sur la base d'un poids total de 20 grammes).

Toute demande de remboursement devra être faite, au plus tard 60 jours après la participation, par écrit à : ABC PROD, Concours Vidéo, Modène 07230 Lablachère.

Le participant y indiquera clairement et impérativement la mention « Concours Vidéo » ses nom, prénom et adresse complète

ainsi que :

- . La date et l'heure de participation ;
- . L'adresse e-mail indiquée lors de la participation ;
- . Une copie de la facture de l'opérateur téléphonique et/ou fournisseur

d'accès Internet détaillant la connexion concernée (à l'exclusion des connexions par câble, ADSL ou tout autre accès haut débit à Internet).

Ne seront pas prises en compte les demandes de remboursement :

- Postées plus de 60 jours après la date de participation au jeu-concours ;
- Ne correspondant à aucune inscription de coordonnées sur les fichiers informatiques ;
- Faites pour un participant par une autre personne ;
- Incomplètes (coordonnées incomplètes, absence du nom du jeu concours; absence de la date de participation, absence de la date et de l'heure de participation, de l'adresse e-mail, et de la copie de la facture détaillant la connexion concernée.

Pour les demandes de remboursement, une seule demande par enveloppe sera admise : les demandes de remboursement regroupées dans une seule enveloppe seront considérées comme nulles et ne seront donc pas prises en compte.

Ce remboursement s'effectuant sous forme de timbres postaux, il est inutile de joindre un Relevé d'Identité Bancaire à sa demande de remboursement.

Le règlement

Les cas non prévus dans le règlement seront tranchés par les organisateurs, et leur décision sera sans appel. La participation à ce jeu-concours entraîne l'entière acceptation du règlement complet.

Une copie du règlement peut-être obtenue par toute personne en faisant la demande écrite à :

ABC PROD

Concours Vidéo « A vos vidéos, prêt, feu, postez ! »

Modène 07230 Lablachère.